

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1407/SG/FP portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un assistant d'élevage du cadre territorial du service de Elevage.

n° 75-1407/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
9 juillet 1975

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1975

Date du numéro
10 août 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un concours direct portant accès au cadre territorial du service de l'Elevage est ouvert dans les conditions ci-après indiquées : CADRE DES ASSISTANTS D'ELEVAGE (catégorie C) _concours direct réservé aux candidats titulaires du BEPC au d'un diplôme équivalent. — date de clôture des inscriptions: lundi 4 octobre 1975, avant midi. — date du concours : mercredi 5 novembre 1975 , à 7 heures. — lieu : Ecole de la zone portuaire sud — nombre de places: une (1)

Art. 2

Les candidats à ce concours devront se présenter personnellement au ministère de la Fonction Publique avant la date limite des inscriptions pour remplir une fiche d'inscription et déposer les pièces requises: — UN extrait d'acte de naissance — certificat de nationalité ou copie certifiée conforme de la carte d'identité française. — extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) — copie conforme des diplômes — deux photos d'identité

Art 3

La commission de surveillance du concours prévu ci-dessus est composée comme suit:Président : _ M. Marc Laurent, chef du service de l'Elevage et des Pêches ou son représentant. Membres

- M. Houmed Aboubaker Houmed, chef du service du personnel ou son représentant ou son représentant, Deux professeurs désignés par la direction de l'Enseignement.